

1000 NR

Société par actions simplifiée

Au capital de 7 700 euros

Siège social : Avenue de Saint-Caprais, Zone Deloairs de Cantemerle, 31240 L UNION

428 672 240 RCS TOULOUSE

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 239 039,14 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	239 039,14 euros
------------------------	------------------

A titre de dividende global à l'associée unique	239 039,14 euros
Soit 310,44 euros par action	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 8 470 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 239 039,14 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

186 947,03 euros, soit 242,79 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 186 947,03 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

162 876,46 euros, soit 211,53 euros par titre

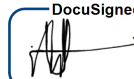
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 162 876,46 euros

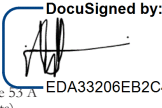
Exercice clos le 31 décembre 2024 :

131 095,18 euros, soit 170,25 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 131 095,18 euros

Certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:

EDA33206EB2C4F0...



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

EDA33206EB2C4F0

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise :1000NR

Adresse de l'entrepriseAvenue de Saint-Caprais Zone de loisirs de Cantemerle 31240 Jurançon

Numéro SIRET *42867224000028

Néant *

Exercice N clos le,3111220215

Brut1Amortissements, provisions2Net3

Capital souscrit non appelé(I)AA

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'établissement *ABAC

Frais de développement *CXCQ

Concessions, brevets et droits similairesAFAG

Fonds commercial (1)AHAI

Autres immobilisations incorporellesAJAK

Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptesALAM

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TerrainsANAO

ConstructionsAPAQ

Installations techniques, matériel et outillage industrielsAR58276933028

Autres immobilisations corporellesAT2419909275540

Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptesAVAW

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)

ParticipationsCSCT

Titres immobilisés de l'activité de portefeuilleCUCV

Créances rattachées à des participationsBBBC

Autres titres immobilisésBDBE

PrêtsBFBG

Autres immobilisations financières *BHB I

TOTAL (II)BJ3035705BK2727137308568

ACTIF CIRCULANT

STOCKS *

Matières premières, approvisionnementsBL46221BMBM

En cours de production de biensBNBO

En cours de production de servicesBPBQ

Produits intermédiaires et finisBRBS

MarchandisesBTBU

Avances et acomptes versés sur commandesBVBW

CRÉANCES

Clients et comptes rattachés (3)*BX2201BY2201

Autres créances (3)BZ497565CA497565

Capital souscrit et appelé, non verséCBC

DIVERS

Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)CDC

DisponibilitésCF223586CG223586

Charges constatées d'avance (3)*CH6047CI6047

TOTAL (III)CJ775621CK775621

Comptes de régularisation

Frais d'émission d'emprunt(IV)CWCW

Primes de remboursement des emprunts(V)CMMC

Écarts de conversion actif et différences d'évaluation *(VI)CNCN

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)CO38113261A27271371084188

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :CP

(3) Part à plus d'un an :CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise		1000NR		Néant	☐	*	
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....7 700...)			DA	7 700		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	770		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	239 039		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	247 509		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (III)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	6 905		
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR	6 905		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	328 474		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	18 738		
	Instrument financier à terme			D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	186 609		
	Dettes fiscales et sociales			DY	294 958		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	996		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	829 774			
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation * (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 084 188			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	661 146	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 1000NR				Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	4 979 426	FE	4 979 426	
		FG	60 306	FH	60 306	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 039 732	FK	5 039 732	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	2 000	
	Reprises sur amortissements et provisions (9)			FP	6 289	
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			FI	45 000	
	Autres produits (1) (11)			FQ	57 770	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	5 150 791
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
Variation de stock (marchandises)*				FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	1 323 741	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(7 203)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 784 371	
Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	80 719	
Salaires et traitements *				FY	1 062 818	
Cotisations sociales (10)				FZ	164 795	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations			GA	200 932
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *			GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	6 905	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				GY	27 575	
Autres charges (12)				GE	173 326	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	4 817 979	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	332 813
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	3 260
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur dépréciations				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières				G2	
	Total des produits financiers (V)				GP	3 260
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 958
	Différences négatives de change				GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	3 958
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(697)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	332 115

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1000NR		Néant		☐ *	
						Exercice N	
Produits exceptionnels (7)				(VII)	HD		
Charges exceptionnelles (6bis - 6ter -7)				(VIII)	HH	316	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)					HI	(316)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	92 760	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	5 154 051	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	4 915 012	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)					HN	239 039	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		1G		
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP		
			— Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	4 060	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	157 599	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles:			A8		
		Dont cotisations facultatives Madelin		A10	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11	
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Charges exceptionnelles					Produits exceptionnels		
AMENDES ET PENALITES				316			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
Charges antérieures				Produits antérieurs			

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en EUROS

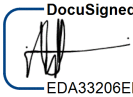
PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 084 188,28 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 239 039,14 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/05/2026 par les dirigeants.

DocuSigned by:

EDA33206EB2C4F0...

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2022-06 et dans le respect du principe de prudence.

Conformément au règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, les comptes annuels ont été présentés en application des nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Les modifications de présentation requises ont été effectuées afin de se conformer aux exigences du règlement, sans retraitement rétrospectif des données (Article 831-3 du PCG).

À l'issue de cette première application, aucun impact significatif n'a été identifié sur les principaux postes des états financiers des présents comptes annuels.

Les principaux retraitements ont porté sur l'affectation des anciens transferts de charges dans les comptes appropriés de remboursement de charges de personnel (comptes 649), d'indemnités d'assurances (comptes 7587) ou de produits des activités annexes (comptes 708).

Les éléments précédemment présents en résultat exceptionnel sont essentiellement repris dans les autres produits et charges (comptes 65 et 75), dont notamment les opérations de cessions d'immobilisations et les pénalités et amendes. Sur l'année 2025 il reste un montant non significatif, correspondant à des amendes, dont la comptabilisation a été laissée en charges exceptionnelles, afin de pas oublier leur réintégration fiscale, à hauteur de 326 euros. En cas de nouvelles amendes ou pénalités fiscales elles ne seront plus comptabilisées en résultat exceptionnel.

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en EUROS

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 3 035 705

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 074 075	6 630	45 000	3 035 705
Immobilisations financières				
TOTAL	3 074 075	6 630	45 000	3 035 705

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 2 727 137

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 543 631	200 932	17 425	2 727 137
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 543 631	200 932	17 425	2 727 137

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel et outillage	615 797	582 769	33 028	de 3 à 69 ans
Instal géné et amé divers	2 185 029	1 917 786	267 243	de 2 à 7 ans
Matériel de transport	187	187	0	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau & informatique	234 279	225 982	8 297	de 3 à 7 ans
Mobiler de bureau	413	413	0	de 3 à 7 ans
TOTAL	3 035 705	2 727 137	308 568	

3.2 - Etat des créances = 505 814

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	505 814	505 814	
TOTAL	505 814	505 814	

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 21 906

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 318
Autres créances	20 588
Disponibilités	
TOTAL	21 906

3.4 - Charges constatées d'avance = 6 047

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 700

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	770	10,00	7 700
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	770	10,00	7 700

4.2 - Provisions = 6 905

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	6 289	6 905	6 289		6 905
TOTAL	6 289	6 905	6 289		6 905

4.3 - Etat des dettes = 829 774

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	328 474	159 846	168 628	
Dettes financières diverses	18 738	18 738		
Fournisseurs	186 609	186 609		
Dettes fiscales & sociales	294 958	294 958		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	996	996		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	829 774	661 146	168 628	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 132 644

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	44 598
Dettes fiscales & sociales	88 046
Autres dettes	
TOTAL	132 644

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 5 039 732

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	4 979 426	98,80 %
Prestations de services	16 460	0,33 %
Produits des activités annexes	43 846	0,87 %
TOTAL	5 039 732	100,00 %

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Autres informations complémentaires**

Engagements Indemnités de fin de carrière :

Méthode d'actualisation : méthode rétrospective des unités de crédits projetés

Taux : 2.06

Considérant la pyramides des âges et le taux de rotation des salariés, le montant n'est pas significatif

Concernant les entités liées :

ARCADE :

Le compte ARCADE (451594) est créateur pour un montant total de 5 707,07 euros

SYNERSUD :

Le compte SYNERSUD (45152000) est créateur pour un montant de 12 728,50 euros

PSM 3

Le compte PSM3 (45160400) est débiteur pour un montant total de 7 675,43 euros

LPJC

Le compte LPJC (45170000) est créateur pour un montant total de 272,30 euros

CHARLOUISE

Le compte CHARLOUISE (45172000) est créateur pour un montant total de 906.80 euros

PSM HOLDING :

Un produit concernant les intérêts du compte courant PSM HOLDING a été comptabilisé pour un montant de 3 260,05 euros

Le compte courant d'associé de PSM HOLDING est débiteur d'un montant de 387 884,78 euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 21 906

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	1 318
Clients - facture à établir(41810000)	1 318
Autres créances :	20 588
Avoir à recevoir(40980000)	17 253
Personnel - produits à recevoir(42870000)	75
Int c/c a recevoir(45581000)	3 260
TOTAL	21 906

8.2 - Charges constatées d'avance = 6 047

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000)	6 047
TOTAL	6 047

8.3 - Charges à payer = 132 644

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	44 598
Fournisseur fact non parvenues(40810000)	44 598
Dettes fiscales et sociales :	88 046
Dettes prov. congés payés(42820000)	64 962
Prov chg s/cp(43860000)	16 240
Cuf a payer(43861100)	1 204
Agefiph(43861400)	3 849
Autre ch a payer(43861500)	425
Etat charge a payer (44810000)	1 366
TOTAL	132 644



1000NR
Avenue SAINT CAPRAIS
ZONE DE LOISIRS DE CANTEMERLE
31240 L'UNION

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025
1000 NR

A l'associée unique de la Société par actions simplifiée 1000NR

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la décision de l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée 1000NR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025. L'impact n'est pas significatif.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les points exposés dans la note « 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse le 08 juin 2026,

Pour le cabinet OTTI

Commissaire aux comptes



Matthieu ZAMBONI

Commissaire aux comptes

1000NR

Exercice clos le 31 décembre 2025

Bilan
Compte de Résultat
Annexes

Bilan et Resultat ANC2022 06

1000NR

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	615 797	582 769	33 028	3,05	70 389	5,27
Autres immobilisations corporelles	2 419 909	2 144 369	275 540	25,41	460 056	34,44
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Immobilisations financières						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Participation						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Total de l'actif immobilisé (III)	3 035 705	2 727 137	308 568	26,46	530 445	39,71
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements	46 221		46 221	4,26	39 018	2,92
En cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	2 201		2 201	0,20	1 714	0,13
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	3 111		3 111	0,29	269	0,02
. Personnel	75		75	0,01	91	0,01
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					14 931	1,12
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	74 051		74 051	6,83	82 011	6,14
. Autres	420 328		420 328	38,77	21 770	1,63
Charges constatées d'avance	6 047		6 047	0,56	4 200	0,31
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
. Actions propres						
. Autres titres						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	223 586		223 586	20,62	641 358	48,01
Total de l'actif circulant (IV)	775 621		775 621	71,54	805 363	60,29

CABINET CAZANAVE

1000NR

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	3 811 326	2 727 137	1 084 188	100,00	1 335 807	100,00



MATTHIEU ZAMBONI
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

CABINET CAZANAVE

1000NR

BILAN PASSIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé :)	7 700	0,71	7 700	0,58
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	770	0,07	770	0,06
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	239 039	22,05	131 095	9,81
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	247 509	22,83	139 565	10,45
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	6 905	0,64	6 289	0,47
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)	6 905	0,64	6 289	0,47
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	328 474	30,30	489 058	36,61
Emprunts et dettes financières diverses			232	0,02
Instruments financiers à terme				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	186 609	17,21	360 452	26,98
Dettes fiscales et sociales	294 958	27,21	231 665	17,34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	19 734	1,82	108 545	8,13
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	829 774	76,53	1 189 953	89,08
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	1 084 188	100,00	1 335 807	100,00

CABINET CAZANAVE

1000NR

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
		Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation Ventes de marchandises Production vendue Montant net du chiffre d'affaires	 OTTi MATTHIEU ZAMBONI Expert-Comptable Commissaire aux Comptes	5 039 732	100,00	5 125 298	100,00	-85 566	-1,66
		5 039 732	100,00	5 125 298	100,00	-85 566	-1,66
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions		2 000	0,04	2 000	0,04		0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		6 289	0,12	58 805	1,15	-52 516	-89,30
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		45 000	0,89			45 000	N/S
Autres produits		57 770	1,15	636	0,01	57 134	N/S
Total des produits d'exploitation (I)		5 150 791	102,20	5 186 739	101,20	-35 948	-0,68
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stocks							
Achats de matières premières et autres approvisionnements		1 323 741	26,27	1 300 554	25,38	23 187	1,78
Variation de stocks		-7 203	-0,13	4 296	0,08	-11 499	-267,66
Autres achats et charges externes (1)		1 784 371	35,41	1 842 021	35,94	-57 650	-3,12
Impôts, taxes et versements assimilés		80 719	1,60	62 514	1,22	18 205	29,12
Salaires		1 016 821	20,18	1 125 975	21,97	-109 154	-9,68
Cotisations sociales		210 792	4,18	215 845	4,21	-5 053	-2,33
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		200 932	3,99	250 431	4,89	-49 499	-19,76
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions		6 905	0,14	6 289	0,12	616	9,79
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		27 575	0,55			27 575	N/S
Autres charges		173 326	3,44	195 742	3,82	-22 416	-11,44
Total des charges d'exploitation (II)		4 817 979	95,60	5 003 667	97,63	-185 688	-3,70
(1) Y compris :							
Redevances de crédit-bail mobilier							
Redevances de crédit-bail immobilier							
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		332 813	6,60	183 072	3,57	149 741	81,79
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers :							
De participation (2)		3 260	0,06			3 260	N/S
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur dépréciations et provisions							
Différences positives de change							
Produits des cessions d'immobilisations financières							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie							
Total des produits financiers (V)		3 260	0,06			3 260	N/S
Charges financières :							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions							
Intérêts et charges assimilées (3)		3 958	0,08	28 934	0,56	-24 976	-86,31

CABINET CAZANAVE

1000NR

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	3 958	0,08	28 934	0,56	-24 976	-86,31
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-697	-0,00	-28 934	-0,55	28 237	97,59
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	332 115	6,59	154 138	3,01	177 977	115,47
Produits exceptionnels			19 768	0,39	-19 768	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)			19 768	0,39	-19 768	-100,00
Charges exceptionnelles	316	0,01	7 470	0,15	-7 154	-95,76
Total des charges exceptionnelles (VIII)	316	0,01	7 470	0,15	-7 154	-95,76
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-316	-0,00	12 298	0,24	-12 614	-102,56
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	92 760	1,84	35 341	0,69	57 419	162,47
Total des Produits (I+III+V+VII)	5 154 051	102,27	5 206 507	101,58	-52 456	-1,00
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 915 012	97,53	5 075 412	99,03	-160 400	-3,15
BENEFICE OU PERTE	239 039	4,74	131 095	2,56	107 944	82,34
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
(2) Dont produits concernant les entités liées						
(3) Dont intérêts concernant les entités liées						

OTTi**MATTHIEU ZAMBONI**Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

CABINET CAZANAVE

Annexes ANC2022 06**1000NR****ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 084 188,28 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 239 039,14 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/05/2026 par les dirigeants.

OTTi**MATTHIEU ZAMBONI**Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

1000NR

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2022-06 et dans le respect du principe de prudence.

Conformément au règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, les comptes annuels ont été présentés en application des nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Les modifications de présentation requises ont été effectuées afin de se conformer aux exigences du règlement, sans retraitement rétrospectif des données (Article 831-3 du PCG).

À l'issue de cette première application, aucun impact significatif n'a été identifié sur les principaux postes des états financiers des présents comptes annuels.

Les principaux retraitements ont porté sur l'affectation des anciens transferts de charges dans les comptes appropriés de remboursement de charges de personnel (comptes 649), d'indemnités d'assurances (comptes 7587) ou de produits des activités annexes (comptes 708).

Les éléments précédemment présents en résultat exceptionnel sont essentiellement repris dans les autres produits et charges (comptes 65 et 75), dont notamment les opérations de cessions d'immobilisations et les pénalités et amendes. Sur l'année 2025 il reste un montant non significatif, correspondant à des amendes, dont la comptabilisation a été laissée en charges exceptionnelles, afin de pas oublier leur réintégration fiscale, à hauteur de 326 euros. En cas de nouvelles amendes ou pénalités fiscales elles ne seront plus comptabilisées en résultat exceptionnel.

OTTi**MATTHIEU ZAMBONI**
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

1000NR

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

OTTi**MATTHIEU ZAMBONI**Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes**3.1.1 - Immobilisations brutes = 3 035 705 E**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 074 075	6 630	45 000	3 035 705
Immobilisations financières				
TOTAL	3 074 075	6 630	45 000	3 035 705

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 2 727 137 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 543 631	200 932	17 425	2 727 137
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 543 631	200 932	17 425	2 727 137

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel et outillage	615 797	582 769	33 028	de 3 à 69 ans
Instal géné et amé divers	2 185 029	1 917 786	267 243	de 2 à 7 ans
Matériel de transport	187	187	0	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau & informatique	234 279	225 982	8 297	de 3 à 7 ans
Mobilier de bureau	413	413	0	de 3 à 7 ans
TOTAL	3 035 705	2 727 137	308 568	

3.2 - Etat des créances = 505 814 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	505 814	505 814	
TOTAL	505 814	505 814	

1000NR

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 21 906 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 318
Autres créances	20 588
Disponibilités	
TOTAL	21 906

OTTi**MATTHIEU ZAMBONI**
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes**3.4 - Charges constatées d'avance = 6 047 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

1000NR

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 7 700 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	770	10,00	7 700
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	770	10,00	7 700

OTTi**MATTHIEU ZAMBONI**Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes**4.2 - Provisions = 6 905 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	6 289	6 905	6 289		6 905
TOTAL	6 289	6 905	6 289		6 905

4.3 - Etat des dettes = 829 774 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	328 474	159 846	168 628	
Dettes financières diverses	18 738	18 738		
Fournisseurs	186 609	186 609		
Dettes fiscales & sociales	294 958	294 958		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	996	996		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	829 774	661 146	168 628	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 132 644 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	44 598
Dettes fiscales & sociales	88 046
Autres dettes	
TOTAL	132 644

1000NR

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 5 039 732 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	4 979 426	98,80 %
Prestations de services	16 460	0,33 %
Produits des activités annexes	43 846	0,87 %
TOTAL	5 039 732	100,00 %

OTTi**MATTHIEU ZAMBONI**Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

1000NR

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Autres informations complémentaires**

Engagements Indemnités de fin de carrière :

Méthode d'actualisation : méthode rétrospective des unités de crédits projetés

Taux : 2.06

Considérant la pyramides des âges et le taux de rotation des salariés, le montant n'est pas significatif

Concernant les entités liées :

ARCADE :

Le compte ARCADE (451594) est créditeur pour un montant total de 5 707,07 euros

SYNERSUD :

Le compte SYNERSUD (45152000) est créditeur pour un montant de 12 728,50 euros

PSM 3

Le compte PSM3 (45160400) est débiteur pour un montant total de 7 675,43 euros

LPJC

Le compte LPJC (45170000) est créditeur pour un montant total de 272,30 euros

CHARLOUISE

Le compte CHARLOUISE (45172000) est créditeur pour un montant total de 906.80 euros

PSM HOLDING :

Un produit concernant les intérêts du compte courant PSM HOLDING a été comptabilisé pour un montant de 3 260,05 euros

Le compte courant d'associé de PSM HOLDING est débiteur d'un montant de 387 884,78 euros

OTTi**MATTHIEU ZAMBONI**Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

origi

MATTHIEU ZAMBONI
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	1 318
Clients - facture à établir(41810000)	1 318
Autres créances :	20 588
Avoir à recevoir(40980000)	17 253
Personnel - produits à recevoir(42870000)	75
Int c/c a recevoir(45581000)	3 260
TOTAL	21 906

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000)	6 047
TOTAL	6 047

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	44 598
Fournisseur fact non parvenues(40810000)	44 598
Dettes fiscales et sociales :	88 046
Dettes prov. congés payés(42820000)	64 962
Prov chg s/cp(43860000)	16 240
Cuf a payer(43861100)	1 204
Agefiph(43861400)	3 849
Autre ch a payer(43861500)	425
Etat charge a payer (44810000)	1 366
TOTAL	132 644